

Fiche pratique

Eclairage et sécurité

L'éclairage et la sécurité sont, sans nul doute, deux postes déterminants pour le confort et le bien-être de la clientèle. Un bon éclairage facilite le repérage, la compréhension et l'orientation de tous les visiteurs. Les éléments de sécurité associés à la situation particulière des clients handicapés rassurent ces derniers. Il peut arriver que les deux réglementations soient contradictoires, dans ce cas, la sécurité incendie l'emporte sur l'accessibilité.

Circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007.

Annexe 8 - page 30 : éclairage

Sécurité : la réglementation incendie dépend du type d'ERP et de la catégorie. La présente fiche technique aborde uniquement les points spécifiques et/ou supplémentaires liés aux situations de handicap.

Ministère de l'écologie, du développement durable, des Transports et du Logement

Fiche 9 : [Contraste de couleurs / Signalétique / Eclairage](#)

Sécurité

Voir réglementation sécurité incendie.

Les numéros d'appel d'urgence doivent être affichés à portée de vue en gros caractères et à portée de main en braille ou remis en mains propres au moment de l'arrivée. Il peut être utile de fournir un contact facilement mobilisable par une personne à mobilité réduite. Les personnes à besoins spécifiques doivent être prises en compte dans les dispositifs d'évacuation et accéder aux informations idoines. Le personnel doit être informé de la présence de clients handicapés et sensibilisés à ces dispositifs spécifiques.

En sus des dispositions obligatoires, une bonne signalétique ([voir fiche 4.4](#)) facilite l'orientation de la personne en cas d'évacuation.

Eclairage

Le choix de l'éclairage permettra d'installer une ambiance générale qui pourra rassurer les personnes (gommer les recoins sombres, bien éclairer la signalétique...). Eviter l'alternance de zones sombres et zones éclairées.

L'éclairage peut servir à baliser un cheminement. Bien placé, il servira de guide à une personne malvoyante et sera naturellement suivi par l'ensemble des visiteurs.

L'éclairage peut-être artificiel ou naturel du moment qu'il ne provoque pas une gêne. Il convient d'éviter au maximum l'éclairage direct au profit d'un éclairage indirect ou diffus.

En cas d'éclairage direct (source de lumière directement orientée sur une zone : spot sur une œuvre) le faisceau de lumière devra être orienté de façon à ne pas être coupé par le visiteur (ce qui créerait une ombre). Dans les zones d'accueil et les espaces de vie, on optera pour un éclairage indirect (lampe de chevet par exemple ou appliques).

Il convient d'éviter les éclairages trop forts qui peuvent éblouir la personne ou trop faibles qui peuvent générer des zones d'ombre.

Il est possible de jouer sur l'intensité en vue de faire ressortir un élément ou de permettre un meilleur repérage (ex : marches d'escaliers, panneau, ...). Pour éclairer un cheminement, il convient d'éviter les spots qui sortent de terre, ils éblouissent le visiteur.

Les fenêtres sont à équiper d'un système de gestion de la lumière naturelle (stores, rideaux, vitrophanie...).

Dans les lieux où le visiteur doit entrer en contact avec le personnel, prévoir un éclairage suffisant et bien orienté pour qu'il puisse lire sur les lèvres de son interlocuteur et voir les expressions de son visage (cela devient indispensable pour une personne ayant une déficience auditive). Pour les mêmes raisons, il convient d'éviter les espaces d'accueil en contre-jour.

Handicap visuel :

Sécurité

Les situations d'urgence, où de forts signaux sonores retentissent, occultent tout autre repère auditif de situation dans l'espace, il est donc primordial que le personnel soit fortement sensibilisé à cette particularité afin de pouvoir repérer les visiteurs ou clients handicapés visuel pour leur venir en aide si nécessaire.

Handicap auditif :

Eclairage

Il est conseillé d'éviter les néons qui peuvent créer des interférences désagréables avec les appareils d'aide à l'audition utilisés par les personnes malentendantes.

Sécurité

L'alarme incendie doit obligatoirement être sonore et visuelle.

Handicap mental :

Sécurité

Les situations d'urgence et hors du commun sont plus difficiles à gérer pour ce public, il est primordial que le personnel soit formé à cette spécificité afin de pouvoir repérer les visiteurs ou clients handicapés mentaux pour leur venir en aide dans de bonnes conditions.